

Bonjour,

Chez Sony Music Entertainment France (ci-après « Sony Music »), nous respectons votre vie privée.

Les informations suivantes expliquent pourquoi et comment, dans le cadre de votre candidature, Sony Music utilise vos données à caractère personnel aux fins de son processus de recrutement.

Vous trouverez ci-après des informations relatives aux bases légales en vertu desquelles Sony Music traite vos données personnelles, la durée pendant laquelle ces données sont conservées et quels sont vos droits concernant le traitement de vos données personnelles.

En outre, vous trouverez des informations sur les destinataires de vos données à caractère personnel avec lesquels Sony Music partage vos données et sur la manière dont vous pouvez contacter Sony Music en cas de questions.

1. Qui est responsable du traitement et comment pouvez-vous nous contacter ?

Pour les postes à pourvoir en France, vos données personnelles sont traitées par Sony Music, qui est le responsable du traitement de vos données à caractère personnel.

En tant que responsable de traitement, Sony Music est chargée de décider de la manière dont elle détient et utilise vos données personnelles.

Vous pouvez contacter le responsable de la protection des données de Sony Music à l'adresse secretariat.general@sonymusic.com.

2. Comment traitons-nous les données à caractère personnel vous concernant et de quelles sources proviennent-elles ?

En tant que responsable du traitement, Sony Music traite les données à caractère personnel que vous lui communiquez, en particulier les informations que vous lui avez fournies dans votre formulaire de candidature, votre curriculum vitae ou vos références, et les informations vous concernant que vous nous avez fournies lors d'un entretien ou qui sont générées sur la base de ces informations (par exemple, les évaluations des recruteurs) (ci-après les « données relatives aux candidatures »).

Les données relatives aux candidatures peuvent comprendre des données d'identification (telles que votre nom, civilité, date de naissance, sexe), des coordonnées (telles que votre adresse, adresse électronique, numéro de téléphone), votre niveau d'étude et votre formation, votre parcours professionnel et toute autre information que vous fournissez à Sony Music, ou qui est générée, collectée ou reçue au cours du processus de recrutement (par exemple lors d'entretiens ou d'autres communications avec vous). Vos données personnelles sont traitées conformément à la présente « politique de confidentialité recrutement » et aux informations complémentaires énoncées dans la politique de confidentialité générale de Sony Music.

2.1. Qu'est-ce qu'une donnée à caractère personnel et qu'est-ce qu'un traitement ?

Par « données à caractère personnel », au sens de la présente politique de confidentialité, on entend toute information concernant une personne physique identifiée ou identifiable.

Le terme « traitement » tel qu'il est utilisé dans la présente politique de confidentialité désigne toute opération ou ensemble d'opérations effectuées sur des données à caractère personnel, que ce soit ou non par des moyens automatisés, telles que la collecte, le stockage, l'adaptation ou la modification, l'utilisation ou la divulgation par transmission.

2.2. Traitement de votre candidature

Sony Music traite vos données à caractère personnel afin d'évaluer votre candidature et, le cas échéant, de décider de vous recruter pour un poste vacant, ainsi qu'afin de gérer les activités liées au recrutement,

qui comprennent la mise en place et la conduite d'entretiens et de tests pour les candidats, ainsi que l'évaluation et l'appréciation des résultats de ces entretiens.

Le traitement de vos données de candidature a plusieurs bases légales :

- une obligation légale, par exemple la nécessité d'aménager raisonnablement votre poste de travail en cas de besoin, si vous choisissez d'informer Sony Music que vous avez un handicap ;
- l'exécution de mesures pré-contractuelles : si Sony Music décide de vous embaucher, certaines informations seront demandées afin d'établir votre contrat de travail ;
- l'intérêt légitime : Sony Music sera amené à évaluer votre candidature afin de s'assurer que seuls des candidats aptes et appropriés sont sélectionnés, afin de comparer les candidats et de prendre une décision juste concernant le candidat le plus approprié pour le poste.

À l'exception de la section 2.3 ci-dessous, Sony Music conservera vos données de candidature à cette fin pendant la période nécessaire à l'exercice de ses droits ou à se défendre en cas de contentieux après vous avoir communiqué sa décision d'embauche.

En outre, Sony Music sauvegardera vos données de candidature pour remplir ses obligations légales d'archivage.

2.3. Traitement en vue de maintenir un vivier de talents?

Si vous souhaitez faire partie de la réserve de talents de Sony Music, afin que votre candidature puisse être prise en considération pour de futurs postes vacants, Sony Music traite les données relatives à votre candidature - sous réserve et sur la base de votre consentement. Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment en nous contactant comme indiqué à l'article section 1.

Afin de maintenir sa réserve de talents, Sony Music conservera vos données à caractère personnel pendant une période d'un an après que vous ayez soumis votre candidature et consenti à cette utilisation, sauf si vous avez retiré votre consentement avant cette date.

Après la fin de cette période d'un an, Sony Music vous demandera si vous souhaitez que vos données de candidature soient conservées dans sa réserve de talents et si vous acceptez de renouveler votre consentement pour une autre période d'un an. Vous pouvez mettre à jour vos données de candidature à tout moment. Une fois votre consentement actualisé, Sony Music pourra continuer à prendre votre candidature en considération pour de futurs postes vacants.

En outre, Sony Music sauvegardera ces données pour remplir ses obligations légales d'archivage.

2.4- Traitement visant à améliorer le processus de recrutement

Sony Music traite vos données de candidature et toutes les données qu'elle a calculées, créées, collectées ou reçues automatiquement sur la base des données de candidature (par exemple, la vitesse d'embauche par candidat, ou le temps d'embauche par poste, etc). Il pourrait s'agir, par exemple, d'obtenir des statistiques sur la rapidité avec laquelle un poste vacant pourrait être pourvu.

Ce traitement est fondé sur l'intérêt légitime de Sony Music à améliorer et à adapter le processus de recrutement aux besoins des candidats et à le rendre plus efficace pour ses propres besoins. À cette fin, Sony Music conservera les données analytiques pendant une période maximale de 12 mois. En outre, Sony Music sauvegardera les données analytiques afin de remplir ses obligations légales d'archivage.

Vous pouvez vous opposer à tout moment au traitement de vos données à caractère personnel qui est fondé sur les intérêts légitimes de Sony Music lorsque vous avez des raisons liées à votre situation spécifique. Dans ce cas, Sony Music ne traitera plus vos données à caractère personnel dans le but visé au présent article 2.4.

2.5. Sécurité informatique

En outre, Sony Music traite vos données de candidature, les informations techniques qui les concernent et l'utilisation qui en est faite par l'intermédiaire du logiciel de recrutement (par exemple, les

horodateurs) afin de garantir la sécurité informatique. Ce traitement est basé sur les intérêts légitimes de Sony Music à fournir un processus de recrutement sécurisé.

Sony Music supprime ces données au bout de 4 mois maximum.

En dehors de ce délai, Sony Music sauvegarde ces données pour remplir ses obligations légales d'archivage.

Vous pouvez vous opposer à tout moment au traitement de vos données à caractère personnel qui est fondé sur les intérêts légitimes de Sony Music lorsque vous avez des raisons liées à votre situation spécifique. Dans ce cas, Sony Music ne traitera plus vos données à caractère personnel dans le but visé au présent article 2.5.

3. Comment communiquons-nous vos données personnelles à des tiers et transférons-nous vos données personnelles à des pays hors de l'UE/EEE ?

Aux fins de traitement décrites ci-dessus, il se peut que Sony Music doive transférer ou divulguer vos données personnelles à des prestataires de services ou à d'autres entités du groupe Sony qui lui fournissent des services dans le cadre de son recrutement, l'assistent en tant que responsable du traitement des données et qui traitent les données personnelles en son nom et conformément à ses instructions. Sony Music a conclu des accords de traitement des données avec ces sous-traitants. Tous ces prestataires de services tiers et les entités du groupe Sony sont tenus de prendre des mesures de sécurité appropriées pour protéger vos données personnelles conformément aux politiques de Sony Music.

Certains des destinataires de vos données personnelles peuvent être situés dans des pays hors de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen dont la Commission de l'Union européenne a déterminé qu'ils n'offraient pas un niveau de protection des données adéquat. Dans ce cas, Sony Music veillera à mettre en place des garanties appropriées pour protéger vos droits, par exemple les clauses contractuelles types de l'Union européenne.

En particulier, en soumettant une candidature sur ce site, Sony Music partagera vos données personnelles avec Greenhouse Software, Inc, un fournisseur de services en ligne situé aux États-Unis d'Amérique et engagé par Sony Music pour l'aider à gérer son processus de recrutement et d'embauche en son nom. Par conséquent, si vous êtes situé en dehors des États-Unis, vos données personnelles seront transférées aux États-Unis dès que vous les aurez soumises via ce site. La Commission de l'Union européenne ayant déterminé que les lois américaines sur la protection des données ne garantissent pas un niveau de protection adéquat des données personnelles collectées auprès des personnes concernées de l'Union Européenne, tout transfert de données personnelles de personnes concernées de l'Union Européenne sera soumis à des garanties supplémentaires appropriées. En conséquence, Sony Music s'est assuré que des garanties appropriées étaient mises en place pour le transfert de vos données personnelles à Greenhouse Software, Inc.

4. Pas de prise de décision automatisée

Sony Music n'utilise aucune prise de décision basée uniquement sur un traitement automatisé, y compris le profilage, conformément à l'article 22 du règlement général sur la protection des données ("RGPD").

5. Quels sont vos droits en matière de protection des données ?

En tant que personne concernée, vous disposez de certains droits en vertu du RGPD, qui sont expliqués en détail dans la section "Vos droits" de la [politique de confidentialité générale de Sony Music](#).

Si vous souhaitez contacter Sony Music concernant la protection des données et vos droits en vertu du règlement RGPD, veuillez envoyer un courriel à secretariat.general@sonymusic.com.